



LES « DASTUCES » DE LA SEMAINE

DU 22 AVRIL AU 02 MAI 2014

EXPORT CONTROL

Nonvelles sanctions pour la Russie et la Crimée occupée

I. Exposé des sanctions

Sept officiels Russes et dix-sept entités (principalement des banques) ont été ajoutés à la liste de l'OFAC en vertu de l'Executive Order 13661. De plus, 13 nouvelles sociétés viennent d'être ajoutées à l'Entity List par le BIS américain dans le cadre de la politique menée vis à vis de la Russie.

❖ *Sanctions prises par l'OFAC pour les 7 officiels russes :*

- Interdiction de voyager
- Gel des fonds
- Les personnes concernées sont :
 - Igor Sechin, former Putin colleague and president of state oil company Rosneft (la plus grosse compagnie marchande de pétrole au monde) ;
 - Aleksei Pushkov, the head of Russian parliament's lower house;
 - Russian Deputy Prime Minister Dmitry;
 - Kozak and longtime Putin ally Sergei Chemezov.

❖ *Sanctions prises par le BIS et le DDTC :*

- D'une part, ils rejettent toutes demandes d'exportation ou de réexportation à destination de la Russie ou de la Crimée occupée, pour tout bien de haute technologie qui contribue aux capacités militaires Russes.
- D'autre part, toutes les licences d'exportation qui rencontreraient de tels critères vont être révoquées par des décisions au cas par cas.
- Enfin, les sociétés ajoutées à l'Entity List, principalement liées au pétrole ou aux ressources énergétiques, sont :
 - Stroytransgaz Holding, localisée à Chypre ;

- Volga Group, située au Luxembourg et en Russie ;
- Aquanika, Avia Group LLC, Avia Group Nord LLC, CJSC Zest, Sakhatrans LLC, Stroygazmontazh, Stroytransgaz Group, Stroytransgaz LLC, Stroytransgaz-M LLC, Stroytransgaz OJSC, and Transoil, toutes localisées en Russie.

L'UE doit suivre ces sanctions pour 15 russes (à l'exclusion de toute société). Les Américains travaillent avec les Européens et augmenteraient les sanctions si jamais les troupes russes passaient la frontière en Ukraine de l'Est.

II. Contexte / but

Ces sanctions interviennent pour empêcher la Russie de continuer à violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et pour tenter d'inciter Poutine à respecter ses engagements pris à Genève. Il n'y a pas d'attaque personnelle vis à vis de Poutine comme l'a rappelé Barack Obama¹.

III. Les critiques négatives

Sen. Kelly Ayotte (R-N.H.) described the sanctions as "tepid, incremental".

Cliff Kupchan, an analyst with the Eurasia Group risk-consulting firm, said the 17 companies targeted are not large enough to create much impact. "This won't hurt the Russian economy," he said.

U.S. and European officials have not agreed on how far to go, or how quickly. Some diplomats say that overly harsh sanctions could backfire, hurting European economies in particular, without changing Putin's course.

IV. Les critiques positives

White House officials say Russia's intervention in Ukraine already has cost its economy billions of

¹ "The goal here is not to go after Mr. Putin personally", Barack Obama said in Manila. "The goal is to change his calculus. And to encourage him to actually walk the walk and not just talk the talk when it comes to diplomatically resolving the crisis in Ukraine".



dollars, and that sanctions are rattling Putin's "cronies." They cited a depreciation of the Russian currency, the ruble; increasing capital flight; and rising borrowing costs for a government that is heavily dependent on foreign capital.

Notice aux exportateurs 2014/11: A400M OGEL

Le 23 avril 2014, le gouvernement britannique a publié sur le site du bis, une notice pour les exportateurs sur une nouvelle OGEL concernant l'A400M. Cette licence est entrée en vigueur à la même date, le 23 avril. L'A400 M Open General Export Licence (OGEL) a été développée pour mettre en œuvre le programme mené en collaboration avec 7 pays partenaires : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg, la Turquie et le Royaume-Uni.

L'OGEL permet l'exportation et la réexportation de la majorité des matériels, logiciels ou technologies militaires requis pour la production et la maintenance de l'A400M pour son utilisation finale par les nations partenaires et des clients autorisés comme la Malaisie. Toutefois, certains biens sont exclus de cette licence. Ainsi, l'OGEL ne recouvre pas l'exportation de tout l'aéronef mais seulement de certains de ses composants. De plus, un certain nombre d'exigences doit être rempli avant de demander l'OGEL (voir principalement, les sections 4 et 5 de l'OGEL).

Cette OGEL permet également d'exporter vers une série d'autres destinations où il y a des sous-traitants. Les biens autorisés à être exportés à ce jour sont :

- Tous les biens de la catégorie ML4 b ;
- Tous les biens de la catégorie ML5 ;
- Tous les biens des catégories ML10 a, ML10 d, ML10 e, ML10 f, ML10 g ;
- Tous les biens de la catégorie ML11 a ;
- Tous les biens de la catégorie ML14 ;
- Tous les biens de la catégorie ML15 ;
- Tous les biens de la catégorie ML16 ;
- Tous les biens des catégories ML17 c, ML17 f, ML17 h, ML17 i ;
- Tous les biens des catégories ML18 a, ML18 b ;
- Tous les biens de la catégorie PL5017 ;

- Tous les logiciels de la catégorie ML 21 a sauf les articles liés aux biens dont l'exportation n'est pas autorisée par cette OGEL ;
- Toutes les technologies de la catégorie ML22 a sauf les articles liés aux biens dont l'exportation n'est pas autorisée par cette OGEL ;

Il n'est pas possible d'exporter ou de transférer sous cette licence les « armes à feu » qui tombent dans le champ d'application de la Directive relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes² (Directive du Conseil 91/477/EEC telle qu'amendée). Aujourd'hui, les destinations éligibles sont :

- Pour les « Partner Nations » : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg, la Turquie et le Royaume-Uni. Ce dernier est inclus en tant que destination de matériels, logiciels, ou technologies ayant été initialement exportés du Royaume-Uni à un des pays mentionnés en tant que « partner nations » ou « export customers » puis réexportés au Royaume-Uni, même s'ils ont été incorporés dans d'autres biens³.
- Pour les « Export Customers » : la Malaisie.
- Pour les pays qui peuvent développer, produire, tester ou « utiliser » des matériels, logiciels ou technologies concernés par cette licence (contractants ou sous-traitants) : l'Allemagne, l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Croatie, le Danemark, l'Estonie, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Malaisie, Malte, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, le Singapour, la Suède, la Suisse et la Turquie.

² Selon l'article premier du chapitre premier de la directive du Conseil du 18 juin 1991 relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, on entend par « armes à feu » toute arme à canon portative qui propulse des plombs, une balle ou un projectile par l'action d'un propulseur combustible, ou qui est conçue pour ce faire ou peut être transformée à cette fin, excepté les armes exclues pour l'une des raisons énumérées à l'annexe I, partie III. Les armes à feu sont classées à l'annexe I, partie II.

³ C'est le cas où le Royaume-Uni serait l'utilisateur final d'un bien exporté dans un des pays éligibles, puis intégré à un équipement étranger et enfin réexporté au Royaume-Uni.



Il est en revanche interdit d'exporter ou de transférer des matériels, logiciels ou technologies à une « customs free zone ». Une « Customs Free Zone » est une partie d'un territoire d'un pays où les biens introduits sont généralement considérés comme étant en dehors du territoire douanier de ce pays, et donc c'est une zone où les règles usuelles de contrôles douaniers ne s'appliquent pas.

Pour plus d'informations, contacter :

Export Control Organisation

Department for Business, Innovation and Skills

1 Victoria Street

London

SW1H 0ET

Tel: 020 7215 4594

E-mail: eco.help@bis.gsi.gov.uk

Fax: 020 7215 2635

▪ Conclusion

Si un matériel d'origine britannique est exporté sous OGEL, toute réexportation vers un pays éligible à cette OGEL ou une société certifiée dans un pays éligible ne nécessitera pas d'autorisation particulière de la part des autorités britanniques. Ceci a pour but de simplifier et de faciliter les flux qui concernent beaucoup de ML.

Si ces conditions ne sont pas remplies, il faut faire déposer, par le fournisseur britannique, une demande de licence individuelle, SIEL, pour la nouvelle destination finale.

SPATIAL

[« Le CNES et la Nasa vont surveiller les eaux de la planète »](#)

La connaissance des océans et des ressources en eau douce de la planète va faire un grand bond avec le futur satellite franco-américain Swot (Surface Water and Ocean Topography). Jean-Yves Le Gall, président du Cnes et son homologue américain Charles Bolden, administrateur de la Nasa, doivent signer vendredi matin à Washington l'accord qui donne un feu vert à cette ambitieuse mission spatiale, dont le lancement est prévu vers 2019-2020. Ce prochain satellite s'inscrit dans une série de partenariats qui dure depuis plus de vingt ans entre les deux agences spatiales. En 1992, la

mission franco-américaine Topex-Poséidon avait révolutionné le domaine de l'altimétrie par satellite en permettant de mesurer la hauteur des océans à 1 ou 2 cm près. Cette mission pionnière a ensuite été poursuivie, toujours à l'initiative de Paris et de Washington, par les satellites Jason 1 et 2.

"Grâce aux équipes du Cnes, et notamment au centre de Toulouse, la France détient les meilleures compétences mondiales dans le domaine de l'altimétrie spatiale", affirme Jean-Yves Le Gall. "C'est donc plus que logique que nous soyons à bord de Swot, qui va permettre tellement d'analyses nouvelles". Cette coopération "illustre aussi la nouvelle manière de faire du Cnes, qui a développé des capacités techniques uniques, qui lui permettent de fournir des éléments indispensables dans le cadre de partenariats avec d'autres pays", complète Jean-Yves Le Gall.

[« Succès du troisième lancement de Vega au Centre Spatial Guyanais »](#)

Le mercredi 30 avril 2014, Vega lancé au Centre Spatial Guyanais (CSG), port spatial de l'Europe, a parfaitement réussi sa mission en mettant en orbite héliosynchrone le satellite d'observation de la Terre, KazEOSat-1 et signe son troisième succès depuis son premier lancement en 2012. KazEOSat-1 a pour mission de fournir à la République du Kazakhstan une gamme complète d'applications civiles, parmi lesquelles la surveillance des ressources naturelles et agricoles, la fourniture de données cartographiques et le soutien aux opérations de secours en cas de catastrophes naturelles. La maîtrise d'œuvre du satellite a été confiée à Airbus Defence & Space.

[« Latest Galileo satellite arrives at ESA's test centre »](#)

Europe's latest Galileo navigation satellite has arrived at the Agency's technical centre in the Netherlands for testing, as the previous two satellites are prepared for shipping to French Guiana for launch this summer. The new satellite travelled safely enclosed within an air-conditioned and environmentally controlled container from manufacturer OHB in Bremen, Germany, to ESA's Technical Centre, ESTEC, in Noordwijk, the Netherlands.



« SpaceX gagne une première manche contre l'Etat américain »

Souvenez-vous; il y a quelques-jours à peine, SpaceX, l'entreprise de l'entrepreneur vedette Elon Musk spécialisée dans les lanceurs spatiaux attaquait en justice l'Etat-Américain pour le non respect des règles de la libre concurrence concernant l'attribution des contrats de fusées, ceux-ci étant attribués exclusivement à l'ULA (United Launch Alliance), une joint-venture composée de Lockheed-Martin et de Boeing. Il n'aura pas fallu attendre bien longtemps une première réponse de la justice puisqu'une injonction immédiate vient de toucher les fusées Atlas V, d'origine et de technologies russe. C'est d'ailleurs cette origine, plus que le non-respect des règles de la concurrence, qui a poussé une cour fédérale à demander l'arrêt complet de l'utilisation de ces lanceurs. En effet, il semblerait que l'Etat américain se soit piégé lui-même en promulguant le décret d'application immédiate 13661, qui concerne les sanctions américaines à l'encontre de la Russie suite aux évolutions de la situation en Ukraine. Selon ce décret, plus aucun service gouvernemental américain ne peut faire affaire avec la Russie, ce qui serait encore bien le cas en continuant d'utiliser les lanceurs Atlas V qui sont fabriqués par l'entreprise russe Energomash. C'est le cabinet d'avocat de SpaceX qui a mis le doigt sur cette anomalie, permettant ainsi d'obtenir une première victoire rapide mais qui ne change pas grand chose sur le fond du dossier. Elon Musk, comme à son habitude un peu bravache, s'est bruyamment félicité de cette décision de justice : "Ce n'est pas le bon moment pour envoyer des centaines de millions de dollars au Kremlin" a lâché l'intéressé, renouant une terminologie digne des films hollywoodiens. Il ne reste plus qu'à attendre la réponse du gouvernement américain, qui fera peut-être appel de la décision au vu des difficultés qui risquent d'en découler.

« SpaceX ravitaille l'ISS et récupère le premier étage du Falcon 9 »

Quarante heures après son lancement depuis Cap Canaveral à bord d'un lanceur Falcon 9, La capsule

Dragon est arrivée à bon port. Elle s'est amarrée au module Harmony de la Station spatiale internationale à l'aide du bras robotisé du complexe qui l'a saisie. Elle devrait y rester jusqu'au 18 mai, date à laquelle elle sera désorbitée et redescendra sur Terre chargée de plus de 1.600 kg de fret, dont des ordinateurs, du matériel devenu inutile et des expériences scientifiques terminées. Cette mission est la quatrième à destination de la Station après deux missions de ravitaillement en octobre 2012 et mars 2013 et un premier vol de démonstration réussi en mai 2012. Ces missions de ravitaillement sont réalisées dans le cadre d'un contrat passé avec la Nasa, qui prévoit 12 vols d'ici 2016. La récente décision états-unienne de prolonger la durée de vie de l'ISS jusqu'en 2024 amènera la Nasa à négocier de nouveaux contrats de ravitaillement avec SpaceX et Orbital Sciences, l'autre société privée chargée du ravitaillement de l'ISS.

« With ATK Merger, Orbital Would Bring More Satellite and Rocket Work In-House »

The merger between satellite and rocket builder Orbital Sciences Corp. and rocket motor builder ATK will create a company whose rockets and satellites depend a lot less on outside contractors than is the case today for Orbital's products, Orbital Chief Executive David W. Thompson said April 29. The tensions between the United States and Russia about Russia's actions in Ukraine have already led to U.S. sanctions aimed at stopping U.S. dealings with Russia's military sector. The threat of further U.S.-imposed sanctions, while not a driver of Orbital's thinking on Antares, is nonetheless a factor in the company's evaluation of alternatives, Thompson said. Orbital ATK would have reported 2013 revenue of about \$4.5 billion, the two companies said. In the space sector alone, Orbital's current \$1.5 billion of annual space-sector business will be augmented by \$1.2 billion in annual ATK space revenue, Thompson said.

Within two years of the merger, which the companies expect to clear shareholder and regulatory approvals at year's end, annual cost savings of between \$70 million and \$100 million should be realized, the companies said. In addition



to these savings, Orbital ATK expects to generate between \$150 million and \$200 million in new business starting in 2017 that would not have been available to it as separate entities. Thompson said a coming U.S. government competition for a next-generation strategic missile is one product that likely would be beyond the reach of Orbital or ATK standing alone. But the merged company will be able to go after this work. The merger will occur in two steps. First, ATK will spin off to its shareholders the company's firearms-heavy sporting group which has little in common with the aerospace and defense business but is expected to continue to be a big customer for Orbital ATK's ammunition business. Once the spinoff is complete, the rest of ATK will be merged with Orbital in what the companies described as a "merger-of-equals combination".

ATK shareholders will have 53.8 percent ownership of the new Orbital ATK, with Orbital investors owning 46.2 percent.

« SSL condamné pour violation des brevets de Viasat »

Le constructeur de satellites américain SSL (ex-Space Systems/Loral) a été condamné à verser 283 M\$ à l'opérateur Viasat pour avoir fait bénéficier un de ses clients de technologies appartenant à Viasat. L'affaire, qui a été jugée par la cour de justice du district sud de la Californie, à San Diego, remonte au contrat signé en juin 2009 par SSL avec HNS, rival de Viasat, pour la réalisation du satellite de télécommunications à très haut débit Jupiter 1, lancé en juillet 2012 sous le nom d'Echostar 17. Selon Viasat, ce satellite de type HTS (High Throughput Satellite) bénéficierait de plusieurs technologies développées et brevetées par l'opérateur pour son propre satellite Viasat 1 commandé à SSL en janvier 2008 et lancé en octobre 2011. En février 2012, Viasat a donc porté plainte contre SSL pour violation de brevets, réclamant 500 M\$ de dommages et intérêts. Après deux semaines de délibérations, les huit membres du jury ont estimé que SSL avait bien enfreint trois brevets détenus par Viasat ainsi que des obligations contractuelles de non-divulgaration d'informations. Viasat a également demandé à la cour d'interdire à

SSL de vendre des satellites ou éléments de satellites basés sur ses brevets, ce qui pourrait concerner plusieurs satellites actuellement en cours de réalisation chez l'industriel de Palo Alto, notamment Echostar 19 (Jupiter 2) pour l'opérateur américain Echostar, ou les deux satellites du nouvel opérateur australien NBN. Au cours du procès, SSL a abandonné sa propre plainte pour non respect d'un de ses brevets par Viasat. MDA, qui a acheté SSL à Loral pour 875 M\$ en juin 2012, a annoncé son intention de faire appel. Selon les termes de la transaction avec Loral, MDA pourra être indemnisé d'une partie des coûts liés à cette affaire, jusqu'à un maximum de 200 M\$. Loral, également attaqué par Viasat, a été reconnu innocent par la cour, ce qui devrait lever une grande part des incertitudes qui bloquaient son éventuel rachat et celui de Telesat, quatrième opérateur mondial, détenu par Loral à 63%.

« Zephyr, le pseudo-satellite d'Airbus »

Airbus Defence & Space vient d'annoncer le lancement du programme de drone à très haute altitude Zephyr 8 destiné à apporter un complément aussi bien aux satellites qu'aux drones. Ce nouveau concept d'appareil dit "Pseudo-satellite à haute altitude" (HAPS) permettra l'emport de charges utiles pour de nombreux types d'applications, des télécommunications à la surveillance, sur des zones de plusieurs centaines de kilomètres de diamètre.

« La BRI indonésienne choisit Arianespace et SSL pour son satellite BRIIsat »

La Banque populaire d'Indonésie (PT Bank Rakyat Indonesia ou BRI) vient de signer un contrat avec Arianespace pour la mise sur orbite de son satellite BRIIsat par Ariane 5 en 2016. Il s'agit du premier contrat de lancement sur Ariane 5 annoncé en 2014. Ce satellite de 3 500 kg sera construit par SSL, qui enregistre ainsi son troisième contrat de satellite de télécommunications géostationnaire de l'année. La BRI utilisera son satellite pour assurer des liaisons fiables entre ses 9 800 agences bancaires et ses 22 000 distributeurs automatiques répartis à travers l'archipel indonésien. Une bonne



partie de la capacité sera également louée à l'Etat indonésien, actionnaire à 70% de la banque. Spécialisée dans la microfinance, la BRI est l'une des plus importantes banques d'Indonésie. Aujourd'hui, elle se fournit en services de télécommunications auprès de neuf prestataires et utilise des capacités louées sur 23 répéteurs. Le coût du programme pour la BRI est évalué à 250 M\$.

« Airbus DS construira le satellite d'observation péruvien »

Airbus Defence & Space a signé le 24 avril dernier un contrat avec le ministère péruvien de la Défense pour le développement, la réalisation et le lancement du premier satellite d'observation optique du Pérou. Approuvé sur le principe en décembre dernier par le gouvernement péruvien après un an de négociations, ce contrat fera l'objet d'un accord intergouvernemental entre Lima et Paris, la France apportant sa garantie au programme. Le contrat s'élèverait à 579 millions de soles (150 M€) pour une livraison à la mi-2016 avec un lancement sur Vega. Airbus DS a remporté ce marché face à sa filiale britannique SSTL, à Deimos en Espagne et à IAI-MBT en Israël.

Ce contrat intervient alors qu'Airbus DS est également en pourparlers avec les Forces aériennes chiliennes (FACH) pour l'achat d'un second petit satellite d'observation optique basé sur la plateforme Astrobus 100 afin de succéder au SSOT (Sistema Satelital para Observación de la Tierra) lancé en 2011. Le marché de l'observation spatiale est actuellement en pleine effervescence en Amérique latine puisque des appels d'offres sont également en cours en Colombie et en Equateur. Bogota souhaiterait notamment se doter d'une paire de satellites - un optique et un radar - pour lesquels Thales Alenia Space serait sur les rangs.

En parallèle, les deux industriels, qui ont remporté un contrat pour deux satellites au Maroc l'an dernier (sous l'égide de TAS), sont dans l'expectative concernant la finalisation du contrat FalconEye aux Emirats Arabes Unis (sous l'égide d'Airbus DS), approuvé l'été dernier et interrompu en fin d'année en raison de manœuvres américaines sur les licences Itar de certains composants clés.

AÉRONAUTIQUE

« Le syndicat des pilotes propose à ses élus de voter la levée du mot d'ordre de grève »

Le spectre d'une grève perlée des pilotes de ligne durant tout le mois de mai semble finalement s'éloigner. Après deux réunions de concertation au secrétariat d'Etat aux Transport, mardi et mercredi, le bureau du principal syndicat de pilotes, le SNPL, a décidé de soumettre au vote de ses élus la levée de l'appel à la grève lancé en février dernier pour la période du 3 au 30 mai. Le résultat de cette consultation, restreinte aux seuls élus et non pas à l'ensemble des adhérents, devrait être connu ce vendredi 2 mai. Il devrait logiquement se conclure par la levée du mot d'ordre de grève, le SNPL estimant dans son communiqué, que les engagements pris par les ministres du travail et des transports, répondent "aux revendications formulées depuis deux ans par les pilotes français".

« Airbus lance son avion électrique à Mérignac »

Pour Airbus, l'avion électrique constituait un défi technologique. C'est désormais une ambition industrielle. L'E-Fan qui avait simplement roulé sur le tarmac du Bourget l'an dernier, a fait vendredi son premier vol officiel dans le ciel de Mérignac, salué par Arnaud Montebourg comme une « révolution dans l'aéronautique ». L'avionneur européen, le premier à se lancer dans la production d'un appareil 100 % électrique, assemblera son petit avion dans une usine qui sortira de terre au bord des pistes de l'aéroport bordelais.

« L'aéronautique française craint d'être privée de titane par Moscou »

Manquer de titane, ce métal crucial dans la fabrication d'avions et des réacteurs : c'est la crainte des industriels de l'aéronautique française si la crise ukrainienne débouchait sur une dégradation des relations commerciales avec Moscou.

« Contrat historique pour Air France dans la maintenance »

Air France se frotte les mains. Sa filiale Air France-KLM Engineering & Maintenance (E & M), spécialisée dans la maintenance, vient de décrocher



"le plus gros contrat de son histoire", se réjouit, mercredi 30 avril, la direction de la compagnie aérienne, après qu'elle a signé un contrat de longue durée avec Air China.

Il s'agit d'un partenariat de quinze ans pendant lequel la filiale d'Air France est chargée de l'entretien des moteurs General Electric (GE-90) de la flotte de vingt-huit Boeing 777 (vingt 777-300ER et huit 777-200 Cargo) de la première compagnie chinoise.

« Single EU-wide safety authorization for foreign airlines flying to the EU »

The European Commission today adopted a new regulation (known as PART TCO) paving the way for airlines from outside the European Union to obtain a single EU-wide safety authorisation to fly to, from or within the EU. The new system will avoid unnecessary duplication and lead to greater efficiencies compared to the current application process. The authorisation confirming EU-wide compliance with international safety standards will be provided by the European Aviation Safety Agency (EASA) and valid throughout the whole EU.

« FAA prohibits flights over Crimea and surrounding areas »

The FAA issued a special FAR on Friday that prohibits "certain flight operations" in a portion of the Simferopol Flight Information Region (FIR) by all U.S. airlines and commercial operators, and—with narrow exceptions—those with a U.S. airman certificate and operators of U.S.-registered civil aircraft. This prohibited area includes sovereign Ukrainian airspace over the Crimean Peninsula and the associated Ukrainian territorial sea, as well as international airspace managed by Ukraine over the Black Sea and the Sea of Azov. The SFAR will remain in effect for one year.

TELECOMMUNICATIONS

~ FRANCE ~

« 4G: l'Arcep ne vole pas au secours des opérateurs virtuels »

Le gendarme des télécoms a rendu une décision défavorable aux MVNO, mais favorable à Orange, SFR et Bouygues. Pourtant, les MVNO étaient pleins d'espoir. En effet, depuis 2011, Orange, SFR et Bouygues sont obligés de proposer des "conditions économiques raisonnables" aux MVNO. En effet, une telle clause a été insérée dans leurs licences 4G à la demande de l'Arcep elle-même. Virgin mobile a saisi l'Arcep pour lui demander d'appliquer cette clause à Orange. Il estimait que le prix de location du réseau d'Orange facturé à Virgin était "exorbitant, disproportionné et injustifié". Mais l'interprétation de cette clause par l'Arcep est très restrictive. Selon le régulateur, cela ne concerne que les offres incluant de la 4G. Surtout, cela permet seulement à l'Arcep d'apprécier globalement les prix facturés aux MVNO, mais pas de les réguler. En particulier, cela n'impose pas à Orange de proposer un prix coûtant, ni un prix permettant au MVNO de concurrencer l'offre grand public 4G d'Orange. L'Arcep précise aussi pour la première fois sa doctrine sur les obligations MVNO contenues dans la licence 3G d'Orange. Cela oblige l'ex-France Télécom à proposer aux MVNO toutes les technologies et tous les débits, notamment la 3G H+. Mais cela ne soumet pas non plus à une régulation les tarifs proposés aux MVNO. Au final, le gendarme des télécoms rejette la quasi-totalité des demandes de l'opérateur virtuel. Il estime que Virgin n'arrive pas à démontrer que le prix facturé par Orange est déraisonnable. Au contraire, il se dit convaincu des justifications d'Orange. Il donne juste raison à Virgin sur une petite partie du tarif 4G d'Orange, qui devra baisser. Virgin a fait appel de cette décision.

« Orange attaque l'accord sur les réseaux entre SFR et Bouygues »

Le groupe a saisi l'Autorité de la Concurrence pour demander la suspension immédiate de cet accord, signé, il y a trois mois, entre les deux opérateurs télécoms. Orange considère que les deux opérateurs ne peuvent mettre en œuvre cet accord tant que l'Arcep n'a pas produit d'analyse de marché liée à cet accord de mutualisation et que l'Autorité de la concurrence n'a, elle, pas donné son feu vert au



rachat de SFR par Numéricâble. Orange formule cinq griefs à l'encontre de cet accord de mutualisation. Parmi eux, le groupe estime notamment qu'il est anticoncurrentiel en raison de sa couverture: 57% de la population et 80% du territoire français.

« Concurrence dans la téléphonie mobile : un bilan sans appel »

Alors que le secteur des télécommunications est en pleine phase de restructuration, l'UFC-Que Choisir a dévoilé hier son étude exclusive sur l'état du marché de la téléphonie mobile et les perspectives à moyen terme. Depuis l'arrivée du quatrième opérateur de réseau, le paysage français de la téléphonie mobile se caractérise par un heureux épuisement du modèle de la subvention au terminal. En effet, fin 2013, près d'un abonné sur deux (49,3%) avait une offre sans engagement, soit deux fois plus qu'en janvier 2012. L'arrivée d'un quatrième opérateur a permis une baisse moyenne de la facture mensuelle mobile de 30 %. L'étude met ainsi en évidence qu'en l'espace de deux ans (2012 et 2013), les utilisateurs de services mobiles ont économisé pas moins de 6,83 milliards d'euros. Résultat : ancienne championne européenne de la cherté avec des prix 25 % plus élevés que dans le reste des pays de l'Europe en 2010, la France est désormais un pays où il fait enfin bon téléphoner : les prix y sont désormais deux fois moins élevés. Si à court terme le rachat de SFR maintient 4 opérateurs, la fragilité de Bouygues Telecom ne garantit pas – et les tractations actuelles le confirment – son maintien sur le marché à moyen terme. Pour éviter que le retour à 3 opérateurs n'occasionne, comme en Autriche où les prix ont bondi de 10% en raison d'une telle restructuration, une inacceptable marche en arrière, il est indispensable de préparer dès à présent ce scénario. Dans ce cadre, il est essentiel de réformer la tarification de gros appliquée par les opérateurs de réseaux aux opérateurs virtuels (Virgin Mobile, NRJ Mobile, etc.) afin de permettre à ces derniers d'être les garants de la concurrence.

« Le projet de loi sur le numérique bientôt soumis à consultation »

Annoncé depuis plus d'un an, plusieurs fois reporté, le projet de loi sur les droits et libertés numériques devrait être discuté au parlement cet automne. D'ici là, il fera l'objet d'une vaste consultation publique sous l'égide du Conseil National du Numérique. Open data, renforcement des pouvoirs de la CNIL, cybercriminalité, neutralité, droit à l'oubli, encadrement des géants du Net... ce projet de loi devrait couvrir un large spectre de thématiques. Ce projet de loi – dont les grandes lignes avait été évoquées par Fleur Pellerin aux Echos en février – est désormais piloté par Axelle Lemaire, la nouvelle secrétaire d'Etat au numérique en concertation avec Marylise Lebranchu la ministre de la Réforme de l'Etat.

« Xavier Niel s'offre Monaco Telecom »

Xavier Niel casse sa tirelire pour s'offrir Monaco Telecom. Le patron de Free débourse 321,8 millions d'euros pour acheter 55% de l'opérateur historique monégasque. La nouvelle a été confirmée ce 25 avril. Il s'agit d'un "investissement personnel" de l'homme d'affaires, effectué via sa holding NJJ Capital. Monaco Telecom compte environ 35.000 clients mobiles. L'an dernier, l'opérateur a réalisé un bénéfice net de 32 millions d'euros sur un chiffre d'affaires de 194 millions d'euros.

« Faut-il vraiment avoir peur du Grand Méchant Netflix ? »

Et si la prochaine arrivée de Netflix en France constituait une occasion unique pour le PAF - le paysage audiovisuel français - d'entrer de plain-pied dans une nouvelle ère ? Depuis l'annonce, confirmée auprès des pouvoirs publics, de son arrivée dans l'Hexagone, le service américain de vidéo à la demande, connu pour avoir financé la fameuse série "House of Cards", agite le monde de l'audiovisuel et inquiète les pouvoirs publics. A entendre les plus pessimistes, Netflix est synonyme de catastrophe annoncée pour l'exception culturelle à la française, qui repose sur un système complexe et unique au monde de financement de la création.



A les croire, en débarquant en France, Netflix va provoquer la chute de Canal+ et la ringardisation des chaînes gratuites, tout cela en ne payant ni ses taxes dans l'Hexagone ni le moindre centime pour le financement de la production... Mais au-delà de cette vision apocalyptique, il est nécessaire de relativiser la "menace" Netflix.

« Netflix paie les télécoms pour être prioritaire sur Internet »

Après avoir en février signé à contrecœur un premier accord avec Comcast, câblo-opérateur qui compte 21 millions de clients internautes aux États-Unis, voilà que Netflix récidive avec Verizon qui compte plus de 9 millions d'abonnés à Internet à haut débit. Longtemps, Reed Hastings, le patron de Netflix, était réticent à payer les fournisseurs d'accès au nom de la "neutralité d'Internet". Mais Netflix représente désormais à lui seul près d'un tiers du trafic Internet aux États-Unis aux heures de pointe. Les opérateurs du câble et des télécoms ont donc engagé un bras de fer pour le forcer à payer ce trafic énorme, mettant à mal la neutralité du Net.

~ EUROPE ~

« Affaire C-475/12: Les États membres peuvent surveiller si des sociétés qui, bien qu'établies dans un autre État membre, fournissent sur leur territoire des services de communications électroniques respectent les règles sur la protection des consommateurs »

Ainsi, les autorités nationales peuvent demander aux entreprises les informations nécessaires pour vérifier le respect des conditions relatives à la protection des consommateurs, lorsqu'elles reçoivent une plainte ou qu'elles mènent une enquête de leur propre initiative. Dans ce contexte, les États membres peuvent entamer des procédures de surveillance au sujet de l'activité, sur leur territoire, des fournisseurs de service de communications électroniques établis dans un autre État membre de l'Union.

En revanche, les États membres ne peuvent pas exiger de ces fournisseurs la création d'une succursale ou d'une filiale sur leur territoire, car une telle obligation irait à l'encontre de la libre prestation de services.

« SABER – Network: Regional/ National satellite broadband implementation case studies »

Publication of the SABER-network concerning the review and analysis of National Broadband Plans and the review and analytical synthesis of relevant past and ongoing satellite broadband implementation cases from 2013. From the review of the broadband strategies, SABER partners highlighted common features and good practices that can be deployed in future National Broadband Plans.

« Maximizing broadband connectivity across the EU using European funding for satellite broadband access »

Access to satellite broadband solutions depends on user equipment (antenna and modem), which was recognized as eligible for European funding in 2010. Even though the new ERDF regulation proposes a speed indicator of 30 Mbps, satellite user equipment - even enabling sub-30Mbps services - remains eligible under the 2014-2020 European Structural and Investment funds (ESI funds): this investment amounts to a “demand stimulation” action rather than an investment in new infrastructure. It is ideal for isolated and remote areas in Europe where no or only very basic Internet access exists, where other solutions are not immediately economically viable. A “Voucher Scheme” has been successfully implemented in some Member States to connect remote communities using satellite broadband.

This document describes how Public Authorities can implement a voucher scheme. Its target audience is Managing Authorities responsible for EU Structural and Agricultural Funds across all EU Member States. The document was written on the basis of best practices from Member States and guidelines from EU Commission.

« TERRAIN - Techno-Economic Research for Future Access Infrastructure Networks »

The TERRAIN project investigates the rollout of optical fiber in the access network in cooperation with other utility networks as future-oriented solution. It focuses on optimizing collaboration between all actors involved, analyzing all aspects



from a techno-economic point of view, considering technical, social, economic and regulatory sub-problems.

~ INTERNATIONAL ~

« La communauté mondiale se penche sur l'avenir du Net »

La communauté internationale a conclu le 24 avril à São Paulo une réunion inédite pour réfléchir à l'avenir de la gouvernance du Net. Il s'agissait de démonter l'architecture mise en place depuis la naissance de la Toile et de décentraliser les fonctions actuellement assurées par l'Icann, qui gère les noms de domaine au niveau mondial et s'assure du bon fonctionnement du réseau. En résumé : réduire l'influence des Etats-Unis sur la planète Internet. L'heure n'est pourtant pas à la confrontation, malgré le contexte explosif de l'affaire Snowden, mais à l'ébauche de consensus.

Dilma Rousseff, qui a ouvert la conférence, a énoncé trois grands principes : l'accès universel à Internet, la liberté d'expression et la neutralité de l'accès au réseau (contre la volonté de certaines entreprises de télécommunications qui souhaitent "filtrer" cet accès en fonction des tarifs payés par leurs abonnés).

« Polémique sur une "voie express" payante sur le Net pour les contenus »

Le débat sur la neutralité du Net est relancé aux Etats-Unis où le régulateur, la FCC, envisage d'autoriser les opérateurs à proposer un accès plus rapide jusqu'à l'abonné à certains fournisseurs de contenus prêts à le payer. Un système qui pénaliserait startups et PME et risquerait de se traduire par des hausses de prix, s'inquiètent les acteurs du Web et associations de consommateurs.

En janvier, la cour d'appel de Washington a donné raison à l'opérateur Verizon et estimé que la FCC outrepassait ses droits en appliquant la règle de neutralité du Net. La FCC se doit donc de revoir ses textes qui empêchent les opérateurs de donner des priorités de trafic. Le projet de réforme encadrerait les pratiques de gestion du trafic, en garantissant une certaine transparence : les fournisseurs d'accès devraient révéler comment ils traitent les différents flux et dans quelles conditions

ils proposent un accès prioritaire, et ce "de manière commercialement raisonnable". Une expression qui hérisse les défenseurs de la neutralité du Net, y voyant l'essence même de la discrimination. Ils font valoir notamment que seules les entreprises aux poches profondes pourront se permettre ces surcoûts, au détriment des startups ou PME.

« Cartel des embauches : Apple, Google, Intel, Adobe dédommagent les salariés »

Accusés de s'être engagés mutuellement à ne pas recruter à la concurrence afin de s'assurer une relative modération salariale, les géants de la Silicon Valley ont accepté de dédommager les plaignants pour mettre un terme aux poursuites. Ils auraient versé 324 millions de dollars aux 64.000 employés qui avaient considéré que ce pacte avait nui à leur carrière, et qui avaient déposé une plainte en nom collectif en 2011 contre Apple, Google, Intel et Adobe.

« America Movil sur le point de s'implanter en Europe grâce à Telekom Austria »

Le groupe de télécommunications America Movil, détenu par le milliardaire mexicain Carlos Slim, est en voie de prendre fermement pied en Europe grâce à un accord passé avec Telekom Austria. America Movil et la holding ÖIAG, qui gère les participations de l'Etat autrichien, sont parvenus, à un pacte d'actionnaires pour combiner les 26,8% du groupe mexicain dans Telekom Austria aux 28,4% de l'Etat autrichien.

« Nokia cède officiellement ses téléphones portables à Microsoft »

L'opération, annoncée le 3 septembre 2013, est officiellement bouclée. Le groupe finlandais Nokia a déclaré vendredi que la cession de sa division téléphones portables et tablettes à l'américain Microsoft est désormais achevée. Le montant définitif de la transaction devrait être légèrement supérieur à celui de 5,44 milliards d'euros prévu initialement : la somme exacte sera connue une fois que le bilan de la société aura été "audité", d'après le communiqué.